

Morte pour un soutien-gorge volé

Une jeune fille de quinze ans s'est suicidée jeudi à Chalon-sur-Saône. Elle avait été surprise dans un hypermarché de la ville en train de voler un soutien-gorge. Les responsables du magasin Mammoth avaient gardé « en garantie » ses deux sœurs de neuf et onze ans pendant que la jeune fille allait chercher ses parents. Elle n'est pas revenue.

La famille Zhora — des Français musulmans — occupent une HLM dans la cité du Stade à la périphérie de la ville. Pour cette collégienne sans histoires, élève de troisième dans un CET, la balade du mercredi à l'hypermarché voisin était devenue un rite. Avec ses jeunes sœurs, elle venait régulièrement s'y promener. Mercredi dernier, la tentation fut trop forte. Elle se laissa aller à chaparder : un soutien-gorge qu'elle dissimule sous son manteau. Les contrôleurs la suprennent et

l'interpellent. Et comme Zhora n'a pas de papiers d'identité, ils gardent ses petites sœurs en « otages », le temps qu'elle aille chercher ses parents. Mais Zhora n'a pas osé rentrer chez elle. Et on a retrouvé son corps, jeudi, dans le canal du Centre.

RB

Le juge Pascal a réagi trop tard

Le juge Pascal n'a pas respecté les délais prévus par le Code pour poursuivre en diffamation maître Paul Lombard qui, estimait-il, l'avait diffamé dans son livre, *Mon intime conviction*. En conséquence, la 17^e chambre correctionnelle a prononcé la nullité des poursuites.

En revanche, la nullité n'existe pas pour l'action intentée par M. Pascal contre l'éditeur de l'ouvrage, Robert Laffont. Il y aura donc un procès Pascal-Laffont dont la date sera fixée au cours de l'audience du 11 avril prochain de la 17^e chambre.

6 Matin

Janvier 78